

Tarifification 2022-2023

Ces tarifs sont susceptibles d'être réévalués pour la rentrée 2022-2023

	<u>Tarif annuel par enfant : 2022-2023</u>
Contribution des familles (voir ci-dessous pour déterminer votre catégorie)	Tarif A : 650€ (dégressif en fonction du nombre d'enfants). Tarif B : 600€ (dégressif en fonction du nombre d'enfants).
Assurance facultative	11.50€ (tarif 2022-2023 non connu à ce jour)
Cotisation UGSEL (Union sportive)	2.42€
APEL départementale	20.25€ (tarif 2022-2023 non connu à ce jour)
APEL école	5€
	<u>Frais annexes</u>
Restauration	5.35€ le repas
Etude / Garderie matin et soir	0.75€ le quart d'heure

Feuille de calcul

Tarif A : 650€

Tarif B : 600€

Pour connaître « votre catégorie », il faut :

1/ Vous munir de votre dernière déclaration de revenus et relever le revenu imposable ou revenu fiscal de référence.

2/ Diviser ce montant par le nombre d'enfant(s) à charge auquel vous ajoutez le chiffre 2 (même en cas de foyer monoparental).

3/ Le résultat obtenu vous situe dans une de ces 2 catégories :

-Au-dessus de 7.500 € : Catégorie A

- En-dessous de 7.500 € : Catégorie B

Exemple : revenu imposable : 35000 € avec 3 enfants à charge et 2 parents :

$35\ 000 / (3+2) = 7000$: catégorie B

Aucun justificatif ne sera demandé.